

08/03 – 03 février 2015

Convention de partenariat pour la campagne « thermo façade » : commune de Pacé/Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Le rapporteur,

⇒ rappelle que la commune de Pacé est engagée sur le territoire du Pays de Rennes et de Rennes Métropole dans la mise en œuvre de la convention des maires et d'une politique de maîtrise de l'énergie. Dans le cadre de ses compétences, la commune de Pacé a décidé de soutenir une action d'intérêt général en matière de stratégie énergétique en organisant un forum de l'énergie en s'appuyant sur l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes ;

⇒ informe que dans le cadre de l'organisation de ce forum, l'ALEC propose une convention afin d'engager une opération « thermo façade » sur 10 logements. Pour cette action, une contribution financière de 1 650 euros est demandée.

Considérant l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, travaux et bâtiments » lors de sa réunion du 22 janvier 2015 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

la convention à intervenir entre la commune de Pacé et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.